

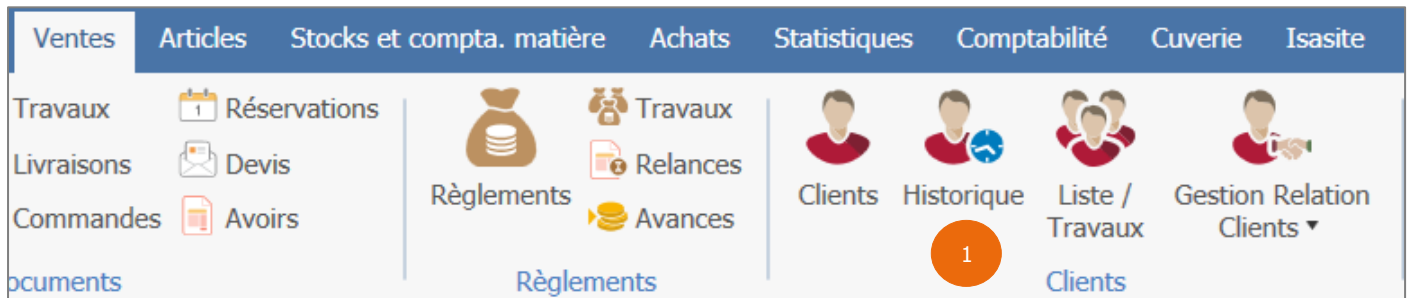
Création d'un avoir depuis l'historique

PRE-REQUIS :

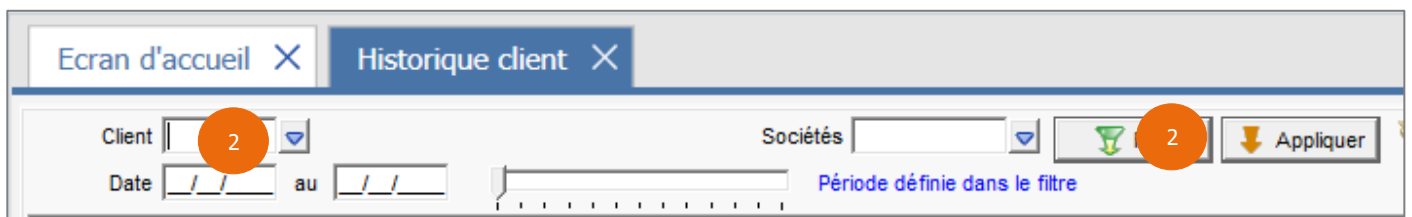
Avoir une facture réglée ou non réglée à annuler.

COMMENT CREER UN AVOIR TOTAL DEPUIS L'HISTORIQUE CLIENT ?

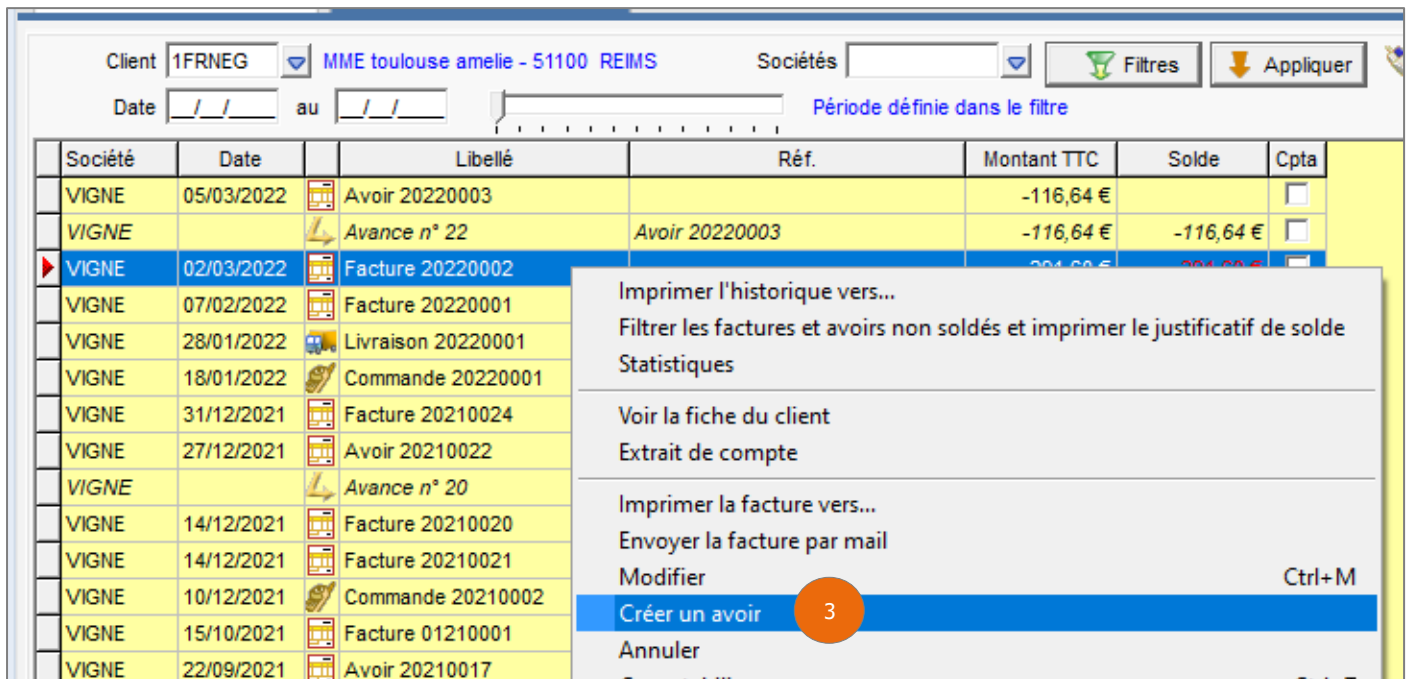
ÉTAPE 1 : aller dans le menu **Ventes\Clients\Historique**



ÉTAPE 2 : dans l'historique client, sélectionner le client où il faut générer l'avoir et puis cliquer sur le bouton « Appliquer »



ÉTAPE 3 : dans le tableau qui apparaît, sélectionner votre facture à annuler et faire un clic droit « **Créer un avoir** »



Cette documentation correspond à la version 13.83. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 11/03/2022 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

ÉTAPE 4 : sur la fenêtre qui apparaît, renseigner la date de votre avoir puis cliquer sur le bouton « OK »

ÉTAPE 5 : la fenêtre suivante apparaît :

- Si l'avoir concerne un retour de marchandises (les quantités saisies sur l'avoir doivent rentrer en stocks), cliquer sur le bouton « Retour de marchandises ».
- Si l'avoir est un avoir financier (pas de génération de mouvements de stocks), cliquer sur le bouton « Avoir de Valeur »



*Si la facture n'est pas réglée, l'avoir sera automatiquement affectée à la facture.
Si la facture est déjà réglée, vous aurez la possibilité d'affecter cet avoir à une autre facture ou de le rembourser.*